

Conseil municipal de Toulouse du 20 septembre 2024

Intervention d'Odile Maurin

4.11 ZAC Empalot Garonne - Avenue Jean Moulin - Lot JM 11 - Déclassement du domaine public et cession d'emprises foncières à Oppidea (Territoire Centre - Aménagement et Développement urbain 24-0475)

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Vous nous demandez de déclasser la voirie pour permettre la cession d'une emprise foncière en vue de la réalisation d'une opération de réhabilitation et de résidentialisation d'un immeuble de TMH à Empalot. Or, cette parcelle est un espace vert comportant un alignement d'arbres, en l'occurrence des tilleuls, que vous comptez laisser abattre. Une nouvelle fois, vous tentez de faire croire que les arbres anciens et les jeunes plans sont interchangeable, et qu'il suffit de planter quelques arbres pour compenser tous ceux que vous abattez.

Alors que vous cédez le terrain pour 24 000€ bien qu'il en vaille 520 000, la moindre des choses serait que vous exigiez en contrepartie de Toulouse Métropole Habitat qu'il modifie son projet en décalant l'implantation des constructions afin de conserver ces arbres.

Inquiétant aussi les propos de l'élue en charge de l'urbanisme qui nous explique qu'il n'y a pas d'hésitation à avoir car produire du logement est plus important que la survie des arbres, même anciens.

Alors qu'en vérité, vous essayez de faire croire que vous construisez pour les Toulousains mais un seul logement sur dix autorisés sur la métropole correspond réellement aux besoins de 80% des 45 000 demandeurs de logements sociaux en souffrance. On mesure à quel point votre politique n'est qu'au service des bétonneurs.

Je vous demande donc expressément de revoir le projet et d'obtenir de Toulouse Métropole Habitat qu'il conserve ces arbres.